

## DECISION N° 2024-21

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général par intérim, Directeur Commun,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6141-1 et L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-36, L.6132-3 et R.6132-16 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code d'action sociale et des familles, et notamment ses articles D.315-67 à D.315-69 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.2213 à R.2213-14 relatifs aux transports de corps avant mise en bière ;

Vu la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée, relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiée ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics, le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-524 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire du 27 avril 2016 et la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire « Rouen Cœur de Seine » du 30 juin 2016 ;

Vu le règlement intérieur du Groupement Hospitalier de Territoire « Rouen Cœur de Seine » adopté par le Comité Stratégique le 15 décembre 2016 ;

Vu l'avenant n°1 du règlement intérieur du Groupement Hospitalier de Territoire « Rouen Cœur de Seine » adopté par le Comité Stratégique le 21 décembre 2017 ;

Vu la convention de direction commune du 28 décembre 2020 entre le CHU de Rouen Normandie, le CH de Gournay-en-Bray, le CH de Neufchâtel-en-Bray, le CH du Belvédère, et l'annexe portant sur l'organigramme de direction commune ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 27 décembre 2023 nommant Monsieur Bertrand CAZELLES Directeur Général par intérim du CHU de Rouen Normandie, Directeur Commun du CH de Gournay-en-Bray, du CH de Neufchâtel-en-Bray et du CH du Belvédère ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2023 nommant Madame Anne THIERRY, dans le cadre de la direction commune, Directrice Adjointe au CHU de Rouen et au CH de Gournay-en-Bray.

### DECIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Monsieur Bertrand CAZELLES, Directeur Général par intérim, Directeur Commun du CHU de Rouen, délègue sa signature aux seules fins de prendre toutes les dispositions réglementaires et individuelles nécessaires à l'exercice des compétences liées à la garde administrative de direction telles que définies à l'article 2 de la présente décision, aux personnels de direction et aux cadres habilités du CH de Gournay-en-Bray figurant ci-dessous :

- Jean-Philippe REMERY, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Sabrina DECAGNY, Cadre Supérieur de Santé ;
- Isabelle BAUMANN, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Céline HERNOE, Cadre de Santé.

#### ARTICLE 2

Dans le cadre de la garde administrative, définie par le règlement intérieur et fixée par le tableau de garde administrative du CH de Gournay-en-Bray, autorise les personnels de direction et les cadres habilités du CH de Gournay-en-Bray, à ce titre, à prendre les décisions et signer les documents présentant un caractère d'urgence, dans les domaines de :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement ;
- La mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- L'admission des patients ;
- Le séjour, la sortie et le décès des patients, en particulier les demandes de transport de corps avant mise en bière ;
- La sécurité des personnes et des biens ;
- Le déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise ;

- La gestion des problèmes touchant aux personnels et en particulier les assignations des personnels médicaux et non médicaux déclarés grévistes pour assurer un service minimum ;

ARTICLE 3

A l'issue de la garde, les personnels concernés rendent compte à la Directrice Déléguée du CH de Gournay-en-Bray, ou au Directeur Général par intérim, Directeur Commun du CHU de Rouen, des actes et des décisions prises, sous la forme d'un rapport de garde circonstancié consignait ces actes et ces décisions.

ARTICLE 4

Le Directeur Général par intérim, Directeur Commun du CHU de Rouen peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné.

Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné.

ARTICLE 5

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CH de Gournay-en-Bray.

ARTICLE 6

La présente délégation de signature est portée à la connaissance du Conseil de Surveillance du CH de Gournay-en-Bray, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine Maritime en application des articles D.6143-35 et R.6143-38 du code de la santé publique.

Par ailleurs, elle sera notifiée à Madame la Responsable de la Trésorerie hospitalière de Sotteville-lès-Rouen.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes délégations de signature antérieures relatives au même objet, notamment la décision n°2022-166.

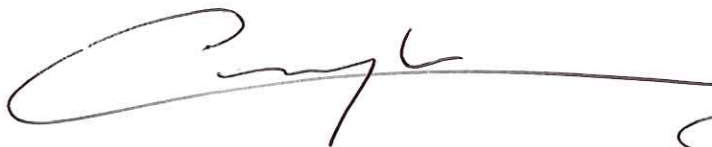
Elle prend effet à compter de sa date de publication.

ARTICLE 7

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa publication en déposant soit un recours gracieux auprès du Directeur Général par intérim, Directeur Commun du CHU de Rouen, du CH de Gournay-en-Bray, du CH de Neufchâtel-en-Bray et du CH du Belvédère, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen.

Fait à Rouen, le 02 janvier 2024.

Le délégant  
Bertrand CAZELLES  
Directeur Général par intérim  
Directeur Commun



Le délégataire  
Jean-Philippe REMERY  
Attaché d'Administration Hospitalière  
CH de Gournay-en-Bray



Le délégataire  
Isabelle BAUMANN  
Attachée d'Administration Hospitalière  
CH de Gournay-en-Bray



Le délégataire  
Sabrina DECAGNY  
Cadre Supérieur de Santé  
CH de Gournay-en-Bray



Le délégataire  
Céline HERNOE  
Cadre de Santé  
CH de Gournay-en-Bray



Copie :

Madame A. THIERRY

Monsieur J-P. REMERY

Madame S. DECAGNY

Madame I. BAUMANN

Madame C. HERNOE

Monsieur B. CAZELLES, Directeur Général par intérim du CHU de Rouen

Madame la Responsable de la Trésorerie hospitalière de Sotteville-lès-Rouen

Monsieur le Comptable Public du CHU de Rouen

Registre de la Direction Générale

